

SAHEL-Niger 2018

Bulletin édité par le RECA N°001 du 27 Février 2018

4 ^{ème} EDITION DU SALON DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ELEVAGE DU NIGER

Salon
INFO



**THEME : LA MAÎTRISE DE L'EAU, PRODUCTIONS DURABLES
ET RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**



**INQUIÉTUDE FACE À
L'ARRIVÉE D'UN NOUVEAU
RAVAGEUR DES CÉRÉALES**

**RÉSILIENCE CLIMATIQUE
PAR LES ARBRES**

**CRÉATION EN 2017 DU
FISAN ET DU SNCA PAR LE
GOUVERNEMENT**



HC3N
LES NIGERIENS NOURRISSENT LES NIGERIENS



BIENVENUE AU SAHEL - Niger 2018

AUX PARTICIPANTS, AUX PARTENAIRES ET AUX PAYS AMIS



4^{ème} édition du Salon de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Environnement et de l'Elevage du Niger « Sahel - Niger 2018 »

Thème : La maîtrise de l'eau, productions durables et résilience face aux changements climatiques

Ce matin, sera lancé au Palais du 29 Juillet, la 4^{ème} édition du Salon de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Environnement et de l'Elevage du Niger "Sahel - Niger 2018". Cet événement s'ouvre sous le Haut Patronage de S.E.M. Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat. Le salon est organisé par le "Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA)" du Niger, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de l'Hydraulique, le Ministère de l'Environnement, et le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. Les manifestations se tiendront du 27 Février au 4 Mars 2018.

Et oui, déjà la 4^{ème} édition. La première a eu lieu en 2014. Lors de l'édition du SAHEL 2017, le nombre de participants a été estimé à plus de 100 000 personnes, grâce à un comptage réalisé par des étudiants affectés à cette tâche. Les enquêtes auprès des exposants ont permis d'évaluer le taux de vente des produits exposés entre 75 et 90%, pour un montant de plus de 450.000.000 F.CFA. Comme pour les éditions précédentes, les régions se sont mobilisées massivement pour sélectionner « leurs exposants » avec les meilleurs produits et des innovations à partager et faire connaître.

Le SAHEL 2018 capitalise les résultats des éditions précédentes. Le nombre d'exposants issus de pays africains et européens est en forte augmentation. L'édition 2018 abrite des participants de la Tunisie, du Maroc, de la France, de l'Italie, de l'Espagne (tous pays frontaliers avec l'Afrique), de l'Algérie, du Burkina Faso, du Mali, du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Nigeria, du Sénégal et enfin du Gabon. Avec 14 pays représentés, c'est une forte augmentation par rapport à 2017 (7 pays). L'autre augmentation remarquable est dans la participation du secteur privé qui est de plus en plus conscient de l'espace communication offert par le SAHEL et de l'opportunité de participer au concours général qui

prime les meilleurs produits ou innovations exposés.

A la suite des précédents salons, le SAHEL 2018 permettra : la promotion, la valorisation et la consommation des produits alimentaires locaux, ainsi que le savoir-faire des acteurs nationaux ; la présentation d'innovations tant au niveau des matériels que des techniques pour la production et la transformation, mais aussi des pratiques des producteurs et productrices ; la mise en contact de l'offre et de la demande dans le secteur agricole, ce qui pourra se traduire par la signature de contrats ; de nombreux échanges d'expériences et de pratiques entre les praticiens et praticiennes, tous professionnels des chaînes de valeur des secteurs agro-sylvo-pastoraux, le développement de partenariats avec les pays voisins ou plus lointains.

Le SAHEL-NIGER 2018 se tient sous le thème de « la maîtrise de l'eau, productions durables et résilience face aux changements climatiques ». Il faut souligner que le développement solidaire et durable de l'agriculture nigérienne constitue un axe stratégique fort, comme en témoigne le cadre de mise en œuvre de l'initiative 3N, les Nigériens nourrissent les Nigériens et les objectifs « Faim zéro » du Gouvernement. C'est à cet effet que le SAHEL-NIGER se veut un vecteur de développement économique au service des « populations et des territoires ».

Siège social : RECA Niger
Avenue de la Grande
Chancellerie
BP 686 – Niamey, Niger

Directeur de publication
Elhadj Salifou Mahaman

Conseillers
Elmoctar Youssouf
Dr Soumaila
Abdourahamane

Collaborateurs
Samira Sabou
Abba Mamoudou

Comité de rédaction

Aïssa Kimba
Zakey Yayé
Patrick Delmas
Ouma Kaltoume Issoufou
Aimée Tchokanaka
Abdoulaye Ali Koura

Imprimerie



Tél. : +227 96 96 16 31
E-mail : abam_fa@yahoo.fr
Impression : 1000 Exemplaires

PROGRAMME DU SALON

1^{ère} journée / Mardi 27 Février 2018

HEURES	ACTIVITES	RESPONSABLE
08h00-08h45	Arrivée et enregistrement des invités	Comité d'Organisation
08h50-09h00	Installation des officiels	Protocole
09h00-09h20	Animation culturelle	Comité d'Organisation
09h30	Mise en place terminée	Protocole
10 H	DEBUT DE LA CEREMONIE	Maître de cérémonie
10h00-10h05	Présentation du programme	Maître de cérémonie
10h05-10h10	Fatiha	Iman
10h10-10h20	Présentation des délégations	Maître de cérémonie
10h20-10h30	Sketch sur le thème du Salon	Comité d'Organisation
10h30-10h35	Remise des Témoignages de satisfaction	Comité d'Organisation
10h35-10h40	Chant du Salon	Comité d'Organisation
10h40-10h50	Mot de bienvenue du Gouverneur de la Région de Niamey	Maître de cérémonie
10h50-11h00	Allocution du Président du RECA	Maître de cérémonie
11h00-11h10	Allocution du Pays Invité d'Honneur	Maître de cérémonie
11h10-11h40	Discours Officiel de lancement de S.E.M ISSOUFOU MAHAMADOU, Président de la République, Chef de l'Etat.	Protocole d'Etat
11h45-12h00	Visite des stands et des enclos par S.E.M le Président de la République et Invités d'Honneur (VIP)	Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
12h00-12h15	Dégustation des produits locaux avec S.E.M le Président de la République et Invités d'Honneur (VIP)	Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
12 h 30	Ouverture du SAHEL au grand public.	Comité d'Organisation
15h30-17h00	Conférence 1 L'IN pour la transformation du monde rural. Présentateur : Maman Sani, SG/HC 3N	Comité d'Organisation
19h00	Fin de la 1^{ère} journée	
19h30-21h30	Cocktail de bienvenue aux pays invités du Sahel-Niger 2018 à l'Hôtel Gaweye.	Comité d'Organisation

2^{ème} journée / Mercredi 28 Février 2018

HEURES	ACTIVITES	RESPONSABLE
08h00-09h00	Ouverture des stands	Comité d'Organisation
09h00-10h00	Atelier de démonstration : - des innovations techniques - des équipements agricoles	Comité d'Organisation
10h00-10h30	Cérémonie de lancement de la journée de la Tunisie <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite par le Bureau de l'Assemblée Nationale et des Députés Nationaux ➤ Prestation et démonstrations des Sociétés tunisiennes ➤ Rencontres B2B ➤ Conférence de presse conjointe sur les échanges commerciaux et la coopération Agricole 	Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
10h30-11h00	Dégustation avec les Officiels au stand de la Tunisie.	Comité d'Organisation
11h00-12h30	Conférence 2 (Tuniso-Nigérienne) : La maîtrise des coûts d'exploitation en production animale. Dr Soufiane Chaari/Dr Sandagou Adamou	Comité d'Organisation
15h00-16h30	Conférence 3 : Approche pragmatique, intégrée et communautaire de maîtrise d'eau pour les productions agro-sylvo pastorales Présentateur : Dr Anou BADAMASSI, DG MCA	Comité d'Organisation
17H00-18H30	Atelier 1 : Alerte de la présence de la chenille légionnaire (Spodoptera frugiperda) Présentateur : Salissou Oumarou, Directeur des Etudes Biologiques (DGPV)	Comité d'Organisation
19h00	Fin de la 2^{ème} journée	

3^{ème} journée / Jeudi 1^{er} Mars 2018

HEURES	ACTIVITES	RESPONSABLE
8h00-9h00	Ouverture des stands	Comité d'Organisation
09h00-10h00	Atelier de démonstration : des innovations de l'élevage, animé par le Maître de cérémonie	Comité d'Organisation
10h00-10h30	Visite des Présidents des Institutions de la République	Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
10h30-11h00	Dégustation avec les Officiels.	Comité d'Organisation
10h00-14h30	Atelier2 : Nouveau Système National du Conseil Agricole (SNCA)	Atelier organisé par le HC3N sur invitation
15h30-17h00	Conférence 4 : L'élevage face aux défis du changement climatique, quelle adaptation ? Présentateur : Dr BANGANA Ibrahim, Conseiller Technique du Ministre d'Etat	Comité d'Organisation
19h00	Fin de la 3^{ème} journée	

4^{ème} journée / Vendredi 2 Mars 2018

HEURES	ACTIVITES	RESPONSABLE
08h00-09h00	Ouverture des stands	
09h00-10h00	Atelier de démonstration des innovations de l'hydraulique, de la pêche et de la sylviculture, animé par le Maître de cérémonie	Comité d'Organisation
10h00-10h30	Visite des Premières Dames (stands et enclos).	Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
10h30-11h00	Dégustation avec les Officiels	Comité d'Organisation
10h00-12h30	Conférence 5 : Le conseil agricole dans un contexte de changement climatique. Présentateur : Dr Yayaha Garba, Directeur général de l'Agriculture	Comité d'Organisation
16h00-17h30	Conférence 6 : Contribution de la gestion intégrée des ressources en eau pour une production durable Présentateur : Docteur SANDAW /PANGIRE	Comité d'Organisation
16h00-18h30	Conférence 7 : Importance de la mobilisation des ressources en eau pour le développement des filières agro - sylvo pastorales et halieutiques. Présentateurs : Dr Alou Tourawa et Garba BAWA, CT-Présidence de la République.	Comité d'Organisation
19h00	Fin de la 4^{ème} journée	

5^{ème} journée / Samedi 3 Mars 2018

HEURES	ACTIVITES	RESPONSABLE
08h00-09h00	Ouverture des stands	
09h00-10h00	Atelier de démonstration des innovations des produits transformés Animé par le Maître de cérémonie	Comité d'Organisation
10h00-10h30	Visite du Corps Diplomatique et des Organisations Internationales	Comité d'Organisation
10h30-11h00	Dégustation avec les officiels	Comité d'Organisation
11h00-12h30	Conférence 8 : Gestion durable des terres pour l'amélioration de la résilience des populations et des écosystèmes Présentatrice : Madame Amina Tidjani, Chef de la Division Restauration des Terres à la Direction Générale des Eaux et Forêts	Comité d'Organisation
18h-18h30	Dégustation avec les Officiels	Comité d'Organisation
19h00	Fin de la 5^{ème} journée	

6^{ème} journée / Dimanche 4 Mars 2018

HEURES	ACTIVITES	RESPONSABLE
08h00-09h00	Ouverture des stands	Comité d'Organisation
16h00-17h00	Animations	Maître de cérémonie
17h00-18h30	Proclamation des résultats par le jury <ul style="list-style-type: none"> ⌘ Résolutions, motions, recommandations ⌘ Remise des prix, trophées, attestations, cadeaux. 	Comité d'Organisation Protocole
18h30-19h00	Clôture du Salon Sahel-Niger 2018 sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.	Protocole

MAITRISE DE L'EAU, PRODUCTIONS DURABLES ET RÉSILIENCES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



L'eau est indiscutablement un des facteurs de toute production. L'enjeu de la maîtrise de l'eau se pose avec plus de préoccupations au Sahel donc au Niger. Les sources d'eau disponibles pour les productions au Niger sont la pluie, les eaux souterraines (2, 5 milliards de m³ renouvelables et 2000 milliards de m³ non renouvelables), les eaux de surface à travers des écoulements de cours d'eau (30 milliards de m³/an).

Bien que le Niger regorge des grandes quantités d'eaux souterraines et de surfaces pouvant être mobilisées pour les productions agricoles, pastorale et halieutiques, l'utilisation des eaux de pluie est de loin la plus importante. Une baisse du régime des pluies ou des perturbations dans leur régularité provoque toujours des crises alimentaires et pastorales.

La pluie est certes indispensable pour le renouvellement des nappes d'eau de surface et souterraines mais ne doit être la principale base des productions dans un contexte sahélien caractérisé par des sécheresses récurrentes bien évidentes et des irrégularités pluviométriques très difficiles à maîtriser.

Le Niger dispose d'outils aussi bien techniques que réglemen-

taires et institutionnels dans le cadre de l'utilisation durable de l'eau.

1/ Sur les aspects techniques :

- la diversité des technologies de mobilisations d'eau de surface et souterraine. La concrétisation du barrage de Kandadji illustre bien la volonté du Niger à assurer la régulation des eaux du fleuve Niger qui est le principal cours d'eau ;
- l'actualisation de l'évaluation du potentiel en terre irrigable très largement sous estimé ;
- l'intensification du maillage de points d'eau pastoraux ;
- la mise en place de dispositifs de suivis des ressources en eau (suivi piézométrique pour les eaux souterraines et stations de jaugeage pour les cours d'eau).

2/ sur les aspects réglementaires et institutionnels :

- l'adoption de textes spécifiques sur l'eau et son utilisation dont, entre autres, la politique nationale d'eau et d'assainissement, le code de l'eau, le plan national de gestion intégrée de ressources en eau (PANGIRE), la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale, la stratégie nationale de l'irrigation et la collecte des eaux de ruissellement, la stratégie de la petite irrigation ;
- la mise en place d'un dispositif de gestion de mini aductions d'eau en gestion déléguée par des privés tout en impliquant les utilisateurs à travers des associations d'usagers ;
- la gestion des points d'eau pastoraux suivant des accords sociaux avec les éleveurs et leurs structures ;
- la gestion de l'eau sur des aménagements hydro agricoles à travers la mise en place d'association d'usagers de l'eau ;
- la structuration d'usagers de l'eau en associations sur des sites de petite irrigation ;
- la mise en place de commissions régionales d'eau et d'assainissement (CREA) dans les huit régions du Niger.

INQUIÉTUDE FACE À L'ARRIVÉE D'UN NOUVEAU RAVAGEUR DES CÉRÉALES



En 2016, une nouvelle chenille est arrivée en Afrique. Elle s'est répandue dans de très nombreux pays (Nigeria, Bénin, Togo, Afrique du Sud, etc.) où elle a fait des dégâts très importants sur le maïs.

Cette chenille est appelée chenille légionnaire du maïs et a

pour nom scientifique *Spodoptera frugiperda*. Elle a été trouvée pour la première fois sur le maïs en novembre 2016 à Torodi et à Maradi. Depuis, elle se trouve dans toutes les régions du Niger à l'exception de Diffa où elle n'a pas encore été signalée. Encore plus grave, cette chenille a attaqué le mil en saison des pluies à Maradi (plusieurs milliers d'hectares) mais aussi à Torodi. Elle est donc un véritable danger potentiel pour les cultures céréalières et il faut la connaître pour pouvoir lutter contre elle.

Il est très difficile de lutter contre cette chenille, c'est là le problème majeur. Ces insectes possèdent en effet des qualités qui les rendent particulièrement difficiles à contrôler : ils volent très bien, se reproduisent en masse et leurs larves peuvent se nourrir d'une grande variété de plantes. En outre, ils développent très rapidement des résistances aux pesticides. La recherche africaine se mobilise pour trouver des parades à cette invasion. Mercredi 28 février à 17 heures, la Direction Générale de la Protection des Végétaux organise un atelier d'information sur ce nouveau ravageur.



Le Président du RECA en avait fait une des doléances de la profession agricole, adressée au Gouvernement dans son discours de clôture du SAHEL 2017, c'est désormais chose faite : le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) et le Système National du Conseil Agricole (SNCA) ont été adoptés en conseil des Ministres le 02 Août 2017 !

Rappelons que la mise en place de ces deux réformes, qui font partie des chantiers prioritaires de l'Initiative 3N, a suivi un processus sur plusieurs années. Des études, des réflexions et des ateliers organisés entre 2014 et 2017 rassemblant toutes les catégories d'acteurs, ont permis de proposer des dispositifs opérationnels de Conseil et de Financement de l'Agriculture. Ils font aujourd'hui l'unanimité, de par leur pertinence et leur simplicité.

Dans plusieurs régions, les producteurs ont déjà accès, depuis quelques années, à des crédits dits « Crédit FISAN », à travers des partenariats que divers projets ont mis en place notamment avec la BAGRI et ASUSU – en attendant l'adoption du FISAN. Ces opérations ont non seulement permis de tester les outils du FISAN en « milieu réel », mais aussi d'ajuster la stratégie du FISAN et du SNCA.

Mais les efforts ne s'arrêteront évidemment pas par là. C'est maintenant que l'essentiel se joue : mettre en place les instances de gouvernance et de gestion opérationnelle prévues par les textes, négocier les financements, généraliser le FISAN et le SNCA sur tout le territoire, etc. Pour ce faire, dans le cas du SNCA, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) et le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N ont mis en place des comités mixtes pour accélérer le processus. Dans le cas du FISAN, le Conseil d'Administration est déjà mis en place. Le contenu de ces deux réformes est présenté ci-après.

Le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)

(Décret N°2017-663/PRN du 02 Août 2017)

Le FISAN est un instrument innovateur de financement de l'Agriculture (au sens large, comprenant l'ensemble des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques), complémentaire aux mécanismes classiques de financement. Le FISAN vise à accroître l'offre des services financiers aux producteurs et aux autres acteurs des chaînes de valeur (fournisseurs, transformateurs, etc.). Le FISAN permettra de mobiliser des financements supplémentaires, mais constitue aussi un mécanisme de canalisation des financements, qui permettra de mettre plus de cohérence dans les pratiques de financement.

Le FISAN est structuré en trois Facilités : i) La Facilité 1 « Soutien au financement Agricole » vise à améliorer l'accès des bénéficiaires au crédit d'investissement, à travers le co-financement de leurs projets d'investissement et les mesures réduisant le risque pris par les institutions financières ; ii) la Facilité 2 « Financement des Investissements structurants Agricoles » permet d'appuyer la mise en place d'investissements structurants, à travers l'ANFICT et les Collectivités territoriales ; iii) la Facilité 3 « Financement du conseil Agricole, de la recherche Agronomique appliquée et du renforcement de capacités » permettra de financer les autres besoins en appui aux deux autres facilités.

Sur le plan institutionnel, le FISAN est un Etablissement Public de Financement (EPF). Il dispose d'une Direction générale, structurée en Directions techniques pour chacune des trois facilités. Les financements sont canalisés à travers les dispositifs existants, à savoir les Banques, SFD et sociétés de garantie pour la Facilité 1, l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) pour la Facilité 2 et l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA), prévu dans le cadre du SNCA, pour la Facilité 3.

Le Système National du Conseil Agricole (SNCA) (Décret N°2017-664/PRN du 02 Août 2017)

Le SNCA vise à relancer le Conseil Agricole au Niger, qui depuis la fin du Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture (PR-SAA) dans les années 90, a été plus ou moins abandonné. Le nouveau Système national, repose sur plusieurs principes : (i) l'Etat, tout en devant assurer la coordination, ne peut pas à lui seul répondre aux besoins de conseil, (ii) il existe de nouveaux acteurs qui commencent à fournir des services de conseil (OPs, Groupements de service de conseil, etc.), et



qui peuvent être mis à contribution, (iii) les besoins de conseil ont largement évolué. Désormais, les producteurs au-delà du conseil technique ont davantage

besoin d'un conseil économique et juridique. De même il y a une évolution des activités, en particulier l'agrobusiness pour lesquelles l'Etat n'est pas outillé pour fournir le conseil et les réponses appropriées.

Ainsi le SNCA est conçu comme un système pluriel, comprenant à la fois des dispositifs publics, professionnels et privés. Le SNCA propose une offre de conseil complète et diversifiée, qui sera régionalisée et adaptée aux spécificités locales.

L'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA) est le principal pivot du SNCA. Mise en place sous forme d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA), elle dispose une Direction générale et des Directions régionales. L'APCA n'emploie pas ses propres conseillers. Elle valorise les dispositifs publics, professionnels et privés existants. Il s'agit là d'une spécificité du modèle nigérien comparé à d'autres Agences de conseil agricole dans la sous-région, qui emploient parfois plusieurs centaines d'agents.

LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE PAR LES ARBRES

Le combat primordial du Niger d'aujourd'hui est de garantir une production alimentaire suffisante, tout en s'adaptant mieux aux



changements climatiques, en gérant des ressources limitées en eau, et en préservant et restaurant l'environnement naturel. Pour gagner ce pari, une excellente stratégie est l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) ; c'est-à-dire profiter des aliments que peuvent fournir les arbres locaux.

En effet, la végétation ligneuse du Niger détient un grand atout par rapport à beaucoup de plantes de culture : elles sont naturellement adaptées au climat aride et aux précipitations capricieuses du pays. Leurs mécanismes naturels de gestion d'eau leur permettent de mieux s'en sortir lorsque la pluviométrie varie, ou tombe hors saison. En effet, vous pouvez voir certains arbres, tels que le hanza (*Boscia senegalensis*), augmenter leur production justement dans les années de sécheresse. Vous pouvez aussi constater que le rendement général de ces arbres est supérieur à celui des céréales classiques du Niger.

Bien que les études nécessitent des approfondissements, les indicateurs scientifiques disponibles pour l'instant montrent des productions performantes : 1t/ha de graines pour le hanza, 4t/ha de fruits pour le magari ou jujubier (*Ziziphus mauritiana*), 146 litres d'huile par ha pour l'amande du aduwa ou dattier du désert (*Balanites aegyptiaca*). Donc insérer ces arbres dans les champs traditionnels augmente les rendements. Ils distribuent aussi les travaux champêtres le long de l'année, car les différentes espèces ont des saisons de récolte différentes. En mettant l'accent sur la biodiversité, un propriétaire de champ peut se créer de l'activité autour de toute l'année entière. En termes d'usage et de nutriments, les produits de ces plantes étonnent : elles peuvent faire des pseudo-céréales, des huiles, des fruits, des boissons, des feuilles de sauce. Pratiquement une cuisine complète ! Et prises ensemble, elles couvrent la quasi-totalité des besoins nutritifs de l'homme, avec des glucides lents, des huiles non saturées, des protéines répondant aux acides aminés essentiels, des vitamines diverses et sels minéraux, dont même l'iode !

Pour mieux découvrir la diversité d'aliments que la flore ligneuse originale de notre pays peut nous fournir, vous pouvez visiter le stand de Sahara Sahel Foods.

L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT (AIC)



Le climat a beaucoup changé et continue à changer rapidement ! Ceci accroît la fréquence et l'intensité de nombreuses manifestations extrêmes telles les sécheresses et les inondations préjudiciables qui ralentissent le développement économique et social et exacerbent la pauvreté et la famine.

Pour mettre fin à ce cercle vicieux et que sécheresse ne riment plus avec famine, comme ambitionné par le Président de la République, il est impératif de développer des mécanismes innovants pour une meilleure maîtrise de l'eau et de la productivité agricole, seuls gages d'une résilience renforcée des producteurs ruraux qui constituent 80% de la population. D'où la pertinence de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) qui semble être le chemin le plus sûr pour augmenter la productivité agricole dans ce contexte de changement climatique !

Pour rappel, l'AIC est un concept de développement agricole qui tient compte du changement climatique et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle intègre les trois dimensions (économique, social et environnemental) du développement durable en s'attaquant à la fois aux défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique.

Pour améliorer la capacité de résilience des populations en général et des producteurs agricoles en particulier, ainsi que la gestion des ressources naturelles, l'AIC combine à la fois les dimensions d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique. Ceci, à travers des pratiques souvent qualifiées de « triplement gagnante » (triple win) au sens où elles contribuent à la fois : (i) à réduire la

vulnérabilité des agriculteurs face aux risques climatiques ; (ii) à réduire les émissions de gaz à effet de serre issus de l'agriculture (changement d'usages des sols, déforestation, etc.) ; (iii) et à accroître le revenu des agriculteurs.

Pour plus d'informations sur l'AIC, visiter le site www.ccafs.org.

Au Niger, le gouvernement a pris d'importantes mesures dans le cadre de la mise en œuvre de AIC à travers des programmes nationaux sectoriels (PANA, PANGIRE) et le PNIA du Niger appelé : Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent le Nigériens » ayant abouti à de résultats tangibles.

Plusieurs bonnes pratiques AIC sont inventoriées et diffusées. Le repiquage du mil qui est de plus en plus développé dans la région de Maradi est un des exemples illustratifs de l'Agriculture Intelligente face au Climat. Toutefois, au-delà des mesures d'adaptation et d'atténuation, il faut aussi prendre des dispositions d'anticipation. Les producteurs ruraux ont besoin des informations agro-climatiques surtout avant les saisons de pluie pour mieux prévenir les risques liés aux variabilités climatiques et protéger leurs ressources. Les services météorologiques peuvent fournir ces types d'informations pour donner une idée de comment sera la saison à venir. Si elle sera normale ou s'il y aura un excédent ou déficit de pluie, les dates de démarrage et de fin de saison et aussi les probables séquences sèches et leurs durées. Ces informations peuvent être diffusées à travers les radios communautaires et même les téléphones cellulaires à cette ère d'évolution technologique. L'accompagnement en conseils des communautés locales par les services déconcentrés de l'Etat, les Chambres d'Agriculture et toutes les autres parties prenantes, permettra un changement des perceptions et des comportements à la base. Le Sahel 2018, constitue une belle opportunité pour découvrir les initiatives majeures en cours dans le pays et au-delà et surtout offre la possibilité d'interagir avec des praticiens, des scientifiques sur les enjeux de l'AIC.

« Convergions nos intelligences pour renforcer la résilience climatique de nos communautés ».

UN CENTRE D'APPELS POUR UN CONSEIL AGRICOLE À DISTANCE

En 2016, au Niger, le nombre de ménages ruraux était estimé à environ 1,9 million. Le nombre de conseillers Agricoles (en hypothèse réaliste) est estimé à environ 2000, c'est à dire en comptant les agents des ministères techniques sur le terrain, les agents de l'ONAHA, les vétérinaires privés et leurs assistants, les auxiliaires d'élevage, les agents des GSC/GIE, les ingénieurs et techniciens d'OP, les animateurs endogènes des OP et les paysans relais, soit un conseiller pour 990 ménages (Source : SNCA / Document de présentation – Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, 2017).

Le Niger est un pays très vaste, avec des distances importantes entre les villages d'une même commune, ce qui limitent les interventions des conseillers agricoles. Le développement du téléphone mobile, des smartphones, d'internet, rendent maintenant possible une utilisation plus importante des nouvelles technologies dans le conseil Agricole

Au Niger, comme dans d'autres pays, il a été choisi de développer un programme e-Extension. Le terme e-Extension est un terme en langue anglaise qui as-

socie le mot « extension » pour vulgarisation et la lettre « e » pour électronique. C'est donc de la vulgarisation qui s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Concrètement, il s'agit de permettre aux producteurs et productrices d'obtenir différentes informations grâce à leur téléphone, soit auprès de conseillers, soit par des messages préenregistrés, de recevoir des SMS, soit par écrit soit vocaux, de recevoir les prévisions météorologiques, de recevoir des alertes sur certaines menaces, aux conseillers d'avoir accès à des fiches techniques, des pouvoirs faire des reconnaissances de produits de traitement grâce à des applications, de transmettre des informations directement depuis une parcelle, d'interroger des réseaux d'experts...

Ce programme e-Extension est mis en place suite au constat que la demande de services agricoles est de plus en plus croissante alors que le nombre de conseillers agricoles et le financement du conseil agricole ont tendance à baisser. Un programme e-Extension doit répondre aux besoins d'informations de plus d'acteurs et plus rapidement. Pour plus d'informations, passez au stand du RECA.

